



Commune de Fourilles
(03140)

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 11 avril 2015**

Avant d'entamer la discussion sur les différents budgets, Madame le Maire donne les précisions suivantes :

Au niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF) on note une baisse de 3 251 euros pour 2015. Cette baisse se poursuivra sur 2016 et 2017.

Pour 2015, la communauté de communes reconduit les dotations aux communes selon les modalités de 2014, c'est-à-dire l'attribution de compensation de la taxe professionnelle à hauteur de 5636 euros et la dotation de solidarité aux communes soit 4 937 euros.

La baisse du taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) appliquée à la COM.COM est répercutée aux communes. Ce taux passe de 17,86 à 17,60.

La baisse des dotations de l'état et l'augmentation incompressible des charges courantes entraînent inévitablement une baisse des ressources qui se répercutera au fil du temps sur l'investissement.

Toutefois **pour 2015, les membres du conseil, à l'unanimité, ont voté le maintien des taux des différentes taxes**, à savoir :

Taxes d'habitation : 8,49 %

Taxes foncières bâties : 8,83 %

Taxes foncières non bâties : 35 %

Les budgets

Approbation à l'unanimité des comptes administratifs 2014 :

Commune Solde de la section de fonctionnement : + 74 375,63

Solde de la section d'investissement : - 59 907,89

Débit de boissons Solde de la section de fonctionnement : + 3 001,56

Solde de la section d'investissement : + 1 196,72

Approbation à l'unanimité des comptes de gestions 2014 dressés par le Trésorier, Monsieur GIRARD.

Approbation à l'unanimité des budgets 2015 :

Commune Section de fonctionnement équilibre recettes-dépenses pour 148 064,00

Section d'investissement équilibre recettes-dépenses pour 131 742,00

Débit de boissons Section de fonctionnement équilibre recettes-dépenses pour 4 311,00

Section d'investissement équilibre recettes-dépenses pour 1196,00



Commune de Fourilles
(03140)

Cimetière

Pour effectuer les travaux prévus au cimetière, (démontage et évacuation de 22 concessions en état d'abandon avec remise en état des emplacements et d'un caveau avec verrière), les membres du conseil, à l'unanimité, ont fait choix du devis proposé par l'entreprise BEAUDONNET, pour un montant de 3 450 euros TTC.

Concernant le caveau en « Volvic », seront réalisées la dépose de la verrière et l'exhumation des corps. Il sera conservé en l'état pour une éventuelle revente.

Fermeture à clé du site communal du colombier

Suite à plusieurs dépôts sauvages, le maire et les adjoints en accord avec le conseil municipal ont décidé de fermer à clé le site communal du colombier. Ce lieu sert aux habitants à déposer leurs déchets verts. Une clé est disponible en mairie aux heures d'ouverture.

Chaudière

Le vase d'expansion de la chaudière du logement situé 2 rue de la gare est défectueux. Accord pour réparation pour un montant de 136 euros donné à la Savelys.

Invitation pour le 8 mai

Les invitations aux habitants de FOURILLES pour faire du 8 mai une journée un peu festive seront distribuées dans les boîtes aux lettres semaine 16.

Don d'un babyfoot

Yvette ROBERT fait don à la commune d'un babyfoot très bien adapté pour les enfants. Il pourra donc servir pour les Renardeaux. Il sera entreposé au garage.